

RESOLUTION No. AGN/47/RES/7

OBJET :

DEPART EN RETRAITE DU SECRETAIRE

GENERAL, M. JEAN NEPOTE

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1978

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Textes de base et
administration interne de l'O.I.P.C.-
INTERPOL

à la sous-rubrique: Divers

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE, réunie en sa 47ème session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

CONSTATANT que le mandat de M. NEPOTE, Secrétaire Général réélu en 1973, vient à son terme,

RAPPELANT que depuis plusieurs années, M. NEPOTE a fait connaître qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat, désireux qu'il est de prendre sa retraite,

PREND ACTE de l'intention réaffirmée solennellement par M. NEPOTE de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat,

TIENT à cette occasion à manifester à M. NEPOTE son admiration et sa gratitude pour le travail qu'il a accompli depuis 32 ans au service de l'Organisation et depuis 15 ans en tant que Secrétaire Général,

TIENT A RENDRE HOMMAGE à M. NEPOTE pour l'action qu'il a toujours menée dans l'intérêt de l'Organisation à la satisfaction de tous les pays membres, action qui a entraîné l'accroissement de l'efficacité de la coopération dans le respect du Statut, de la souveraineté nationale des Etats et dans la plus complète indépendance,

REAFFIRME que grâce à cette action, l'O.I.P.C.-INTERPOL a pu développer considérablement la lutte contre la délinquance et la criminalité de droit commun.

MANIFESTE à M. NEPOTE l'estime particulière dans laquelle elle le tient et décide de lui conférer le titre de Secrétaire Général Honoraire de l'Organisation Internationale de Police Criminelle.
